

RETOUR D'EXPERIENCE

Horbourg-Wihr

Création de frayères à brochet

Description

Objectif : Mise en œuvre d'une ceinture végétale semi-aquatique afin d'augmenter les surfaces de fraie sur le canal de Colmar

Maître d'ouvrage : la Fédération du Haut-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Années des travaux : 2004

Montant des travaux : 94 587.50 €

Subvention : 50% AERM, 20% Région Alsace, 8 340€ EDF, 8 340€ CSP, 10 000€ VNF

Dans le cadre d'un programme de restauration et de valorisation des berges par des techniques végétales issues du génie écologique, une annexe hydraulique a été créée le long du canal de Colmar, à Horbourg-Wihr.

L'idée était de réaliser dans ce nouveau chenal une ceinture végétale semi-aquatique qui, en plus de protéger la berge, aurait le rôle de zone de fraie pour plusieurs poissons, dont le brochet.

Ce projet avait divers objectifs : zone de reproduction mais également de nourrissage et de refuge. Ce secteur aménagé pourra profiter, en plus de la faune piscicole, aux macro-invertébrés, aux oiseaux, aux amphibiens...Ce gain notable pour la faune alentours en fait également un site attractif pour les usagers du canal et contribue à la valorisation paysagère.

Les travaux ont consisté à la création de l'annexe hydraulique, soit un chenal de 180 m de longueur et de 4 à 6 m de largeur, avec une profondeur variant de 0.20 à 1 m. Les berges sont en pente douce et végétalisées par des plantes semi-aquatiques.

Localisation et aperçu des aménagements



Contexte

Depuis de nombreuses années, la subdivision VNF de Colmar réalise des travaux de protection de berges par des techniques végétales. C'est dans ce cadre que ce projet a vu le jour, qui, en plus du rôle protecteur, constituait une véritable zone de frai et de vie pour la faune (plus précisément piscicole). L'autre principal attrait était d'améliorer la qualité paysagère et environnementale du site, essentiellement composé de monoculture céréalière.

Ce chantier était qualifié « d'expérimental » et a nécessité l'investissement de nombreux partenaires. Par exemple, le CSP (actuellement ONEMA) a prospecté le secteur afin d'identifier la zone la plus favorable pour accueillir cette annexe hydraulique. C'est sur la commune de Horbourg-Wihr, côté contre-halage, que cette opération était la plus propice, en continuité d'un chantier de végétalisation de berges réalisé auparavant (2002).



Enjeux

Les activités humaines aux abords de ce secteur sont essentiellement agricoles, avec des zones de monocultures céréalières.

En ce qui concerne le canal en lui-même, c'était anciennement une voie de commerce pour acheminer les produits vers Colmar ou exporter vers l'Allemagne.

Aujourd'hui, c'est un haut-lieu touristique, dédié à la plaisance et est toujours une voie navigable. Il est également très prisé par les cyclistes, la piste faisant partie d'un itinéraire de 250 km en passant par l'Alsace, la Lorraine et la Forêt Noire et rejoignant la VéloRouteRhin et l'Eurovélo 15. Les autres usagers, hormis les promeneurs, sont les pêcheurs. Cette création de frayère devait permettre un meilleur recrutement de la faune piscicole et diminuer ainsi la pression de cette activité.



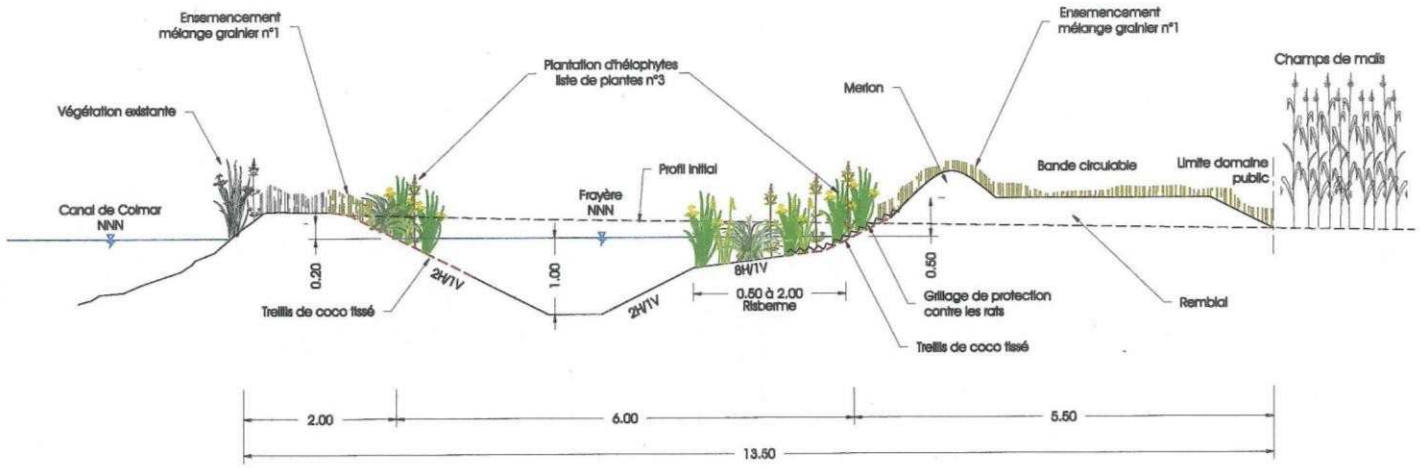
Description des aménagements

Ce chantier expérimental, qui a débuté en juillet 2004, consistait à créer une dérivation du canal de Colmar sur une longueur de 180 m. Le chenal est creusé sur une largeur (4 à 6 m) et une profondeur variable (0,20 à 0,90 m) adaptée aux conditions de fraie du brochet. Les berges, recouvertes d'un géotextile en coco et d'un grillage métallique pour empêcher les rats musqués et autres ragondins de créer des galeries, ont été plantées d'hélophytes (carex, iris, faux roseau). Une risberme sous eau est plantée de plantes hydrophytes.

L'écosystème ainsi créé avait pour but de :

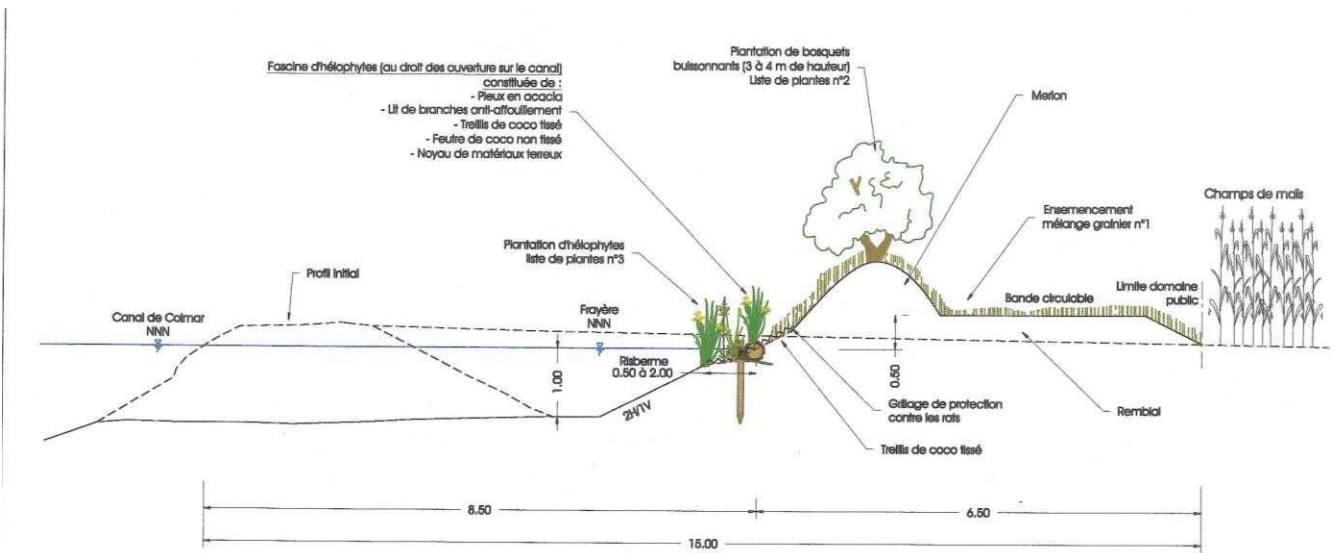
- maintenir des conditions favorables à la reproduction du brochet au printemps ;*
- créer un refuge pour de nombreuses espèces (oiseaux, amphibiens, insectes...) ;*
- d'améliorer la qualité paysagère et écologique du canal de Colmar.*





Création d'une frayère à brochets sur le canal de Colmar / échelle 1/50
SINBIO / Avant-projet / août 2001

COUPE B-B



Création d'une frayère à brochets sur le canal de Colmar / échelle 1/50
SINBIO / Avant-projet / août 2001

COUPE A-A

Evaluation du projet

Les difficultés rencontrées ont été multiples :

➤ **Les variations du niveau d'eau**

Le canal de Colmar est soumis à des variations du niveau d'eau ce qui entraîne des variations dans la frayère. Ces variations sont temporaires et sont liées aux travaux dans le canal du Rhône au Rhin déclassé. Elles permettent d'anticiper les crues.

Dès que possible, le niveau d'eau sera stabilisé. Cette demande est essentiellement formulée pour les mois d'avril à juin.

➤ **La végétation**

Par endroit, la banquette est exempte de végétation. Plusieurs hypothèses sont émises :

- la terre employée étant de la terre agricole, il est possible que cette dernière contienne encore des herbicides. Sur l'ensemble du canal, il y a des secteurs où la végétation a du mal à pousser.
- l'absence d'assez durant l'été afin que la végétation herbacée reparte comme cela se produit dans le milieu naturel (prairies inondables).

Il est décidé de laisser faire la nature car, au début de l'opération, il était supposé que l'installation des végétaux se ferait de manière spontanée jusqu'à atteindre l'équilibre.

Des branches et des arbustes poussent sur le chemin et passent à travers le grillage : la fédération s'est chargée de cet entretien.

➤ **Les flottants**

Des flottants (ex : bouteilles en plastiques) sont présents dans la frayère. Des gardes pêche ont été chargés de les ôter lors de leur tournée de contrôle.

Les deux premières années, la mise en place, l'installation et l'entretien ont été chapeautés par l'entreprise Nature et Techniques. Le flambeau a ensuite été passé à Voie Navigable de France, au Conseil Supérieur de la Pêche et à la Fédération du Haut-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. Ces actions consistaient à l'entretien des berges et des chemins, le suivi d'éventuelles pontes, de la détermination de fréquentation du site par les espèces piscicoles, les amphibiens, etc.

Plus de 10 ans après l'inauguration de cette annexe hydraulique, les résultats sont loin d'être probants. Malgré de nombreux essais, la flore aquatique n'a jamais pris au sein des banquettes munies de géotextile. Hors, pour les frayères, quel que soit l'espèce piscicole, la végétation est très importante en tant que support de ponte et de cache envers les prédateurs.

Une colonisation éphémère est donc en place, avec le passage de batraciens, d'oiseaux et de quelques poissons.

Bilan après travaux

Le manque de retour positif et de résultats encourageants ont induit un étiolement du suivi, qui se fait maintenant très sporadiquement.

L'échec de cette action résiderait sur le faible développement de la flore aquatique. Il est donc envisagé, pour 2016, d'installer des frayères artificielles (sans subvention de l'Agence de l'Eau). En effet, celles-ci ont maintes fois fait leur preuve et ne dépendent pas de facteurs environnementaux pour leur fonctionnement contrairement aux essences naturelles. Les objectifs sont de combler le manque de support de pontes (végétation aquatique) sur le site et de montrer ou non l'attractivité du site pour les géniteurs de brochet. De plus, l'observation des pontes et le suivi des alevins seront facilités avec cette technique. Ainsi, l'installation de ces frayères permettra d'obtenir un premier constat sur l'attractivité de cette frayère pour le brochet.



Frayère en 2014, mis à part algues et bryophytes, la végétation attractive pour la faune piscicole reste absente



Frayère artificielle, pratique à nettoyer et pour observer le peuplement en place